



Conseil cantonal de sécurité
La Présidente
Château cantonal
1014 Lausanne

Information aux communes

Réf : CCS

Lausanne, le 27 août 2020

COVID-19

Madame la syndique, Monsieur le syndic,

En ma qualité de présidente du Conseil cantonal de sécurité (CCS) et au nom de celui-ci, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour les efforts importants que vous fournissez pour faire appliquer les mesures sanitaires imposées. Je suis consciente que vous faites face à des contraintes nombreuses, toutefois, ces dernières sont indispensables afin d'éviter une deuxième vague COVID-19 et le risque d'un nouveau semi-confinement, aux conséquences sanitaires et économiques catastrophiques.

Il est important que tout le monde applique les mesures, ceux qui prennent des libertés avec les obligations sanitaires font courir le risque à toute la population de se voir imposer des contraintes supplémentaires. J'en appelle pour cela à votre sens des responsabilités que nous savons grand pour continuer de veiller au respect des règles sanitaires.

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre de cas a augmenté depuis début juillet. (Vous pouvez suivre chaque jour l'évolution épidémiologique sur le site vd.ch/coronavirus).

Le canton de Vaud a été un des premiers à prôner le port du masque dans les commerces, en plus de l'obligation du masque dans les transports publics. C'est, avec les gestes barrières et l'hygiène des mains, une discipline individuelle qu'il faut continuer à observer.

Tous les établissements ouverts au public ont l'obligation de mettre en place des plans de protection adaptés, la très grande majorité s'implique dans l'effort collectif. L'Office du médecin cantonal est en dialogue permanent avec les exploitants et les associations professionnelles pour affiner et améliorer ces concepts de protection.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a renforcé les équipes qui font des enquêtes d'entourage lors de l'annonce d'un cas positif, 20 à 25 personnes sont là chaque jour, sept jours sur sept.

Ces enquêtes montrent qu'une partie importante des nouvelles contaminations ont lieu dans le milieu festif, à côté de la famille et du monde du travail. J'aimerais pour cela vous demander de continuer à être attentifs aux rassemblements spontanés sur votre territoire. Entre dialogue et sanctions, nous sommes conscients que l'équilibre est difficile à trouver. Mais au vu de tous les efforts déjà réalisés, je vous remercie de porter toute l'attention nécessaire à ces attroupements.

La Police cantonale et les polices communales du canton poursuivent leur engagement coordonné au profit des missions en lien avec la pandémie de coronavirus.

La « Task force commerce », sous la conduite d'un officier, a poursuivi son activité pour appuyer la Police cantonale du commerce et les polices communales du commerce dans les contrôles relatifs au plan de protection que chaque exploitant est tenu de mettre en œuvre. Cette Task force, constituée de 8 gendarmes et de 8 policiers communaux dans le terrain, permet de renforcer et d'harmoniser les contrôles sur l'ensemble du territoire du canton, notamment auprès des secteurs de la restauration, des clubs de nuit, des établissements d'hébergement (campings), et des entreprises de loisir (fitness, piscines ...).

En parallèle, la « Task force chantier », également sous la conduite du même officier de gendarmerie, sera réactivée dès la reprise de l'activité sur les chantiers pour appuyer la SUVA et le Service de l'emploi dans leurs tâches respectives. Elle est constituée de 2 gendarmes et 2 policiers dans le terrain.

La « Réserve opérationnelle » a également poursuivi son activité. Elle est engagée essentiellement en fin de semaine durant les soirées et nuits, lorsque l'activité est la plus intense, notamment en matière de nuisances et d'incivilités.

Manifestations

Lors de sa séance du 12 août 2020, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser à nouveau les manifestations de plus de 1'000 personnes à compter du 1er octobre 2020, à condition de respecter des mesures de protection sévères et d'obtenir l'autorisation des autorités cantonales. Pour la délivrer, les cantons devront tenir compte de leur situation épidémiologique et de leurs capacités de traçage des contacts.

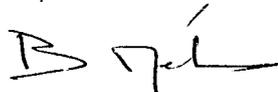
Le Département fédéral de l'intérieur (DFI), en collaboration avec les cantons et les autres départements fédéraux compétents, est chargé de définir d'ici au 2 septembre des critères d'autorisation uniformes applicables à toutes les grandes manifestations, qu'elles soient sportives, culturelles ou religieuses par exemple. Ces critères serviront de garde-fous complémentaires aux mesures habituelles de distance et d'hygiène.

Le Conseil fédéral communiquera vraisemblablement ces nouvelles dispositions au cours de la semaine prochaine.

Jusqu'à fin août, les conditions de restrictions et les mesures de protection restent inchangées pour les organisateurs de manifestations. Nous devons tout faire pour éviter une nouvelle flambée de cas. Il s'agit de préserver le système de santé, mais aussi de permettre à l'économie de continuer à fonctionner.

Je vous remercie de votre collaboration et reste volontiers à votre disposition pour toute question.

La présidente du CCS



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat